



MRC
Haut-Richelieu

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 536 – CONSULTATION PUBLIQUE

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE, LACOLLE, MONT-SAINT-GRÉGOIRE, NOYAN, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, SAINT-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-VALENTIN, SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE ET VENISE-EN-QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les membres du Conseil siégeant en session ordinaire le mercredi, vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille dix-sept, ont adopté le projet de règlement 536 intitulé «Règlement modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu» de même que le document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur des modifications du schéma d'aménagement et de développement, en conséquence, qu'une assemblée publique de consultation se tiendra relativement au projet de règlement 536 intitulé «Règlement modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu» le 10 janvier 2018, 17h30, en la salle du conseil de la MRC du Haut-Richelieu, 380, 4^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Cette assemblée a pour but d'entendre les avis du public sur les dispositions du projet de règlement 536 concernant la reconstruction du pont traversant le ruisseau Bleury (Hazen) dans la zone inondable de la rivière Richelieu, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le projet de règlement 536 ainsi que le document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur de cette modification du schéma d'aménagement et de développement sont disponibles pour consultation aux bureaux de la MRC du Haut-Richelieu et au sein des municipalités concernées à savoir, Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec. La consultation sur le site Web de la MRC du Haut-Richelieu est aussi possible via l'adresse suivante : <http://www.mrchr.qc.ca/avispublics.php>.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce vingt-troisième jour de novembre deux mille dix-sept.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,


Joane Saunier